



## Communiqué de la filière cidricole – 27/04/2020

### Crise du Covid-19 : La filière cidricole demande d'urgence un plan de soutien fort

La filière cidricole est frappée de plein fouet par la crise du Covid-19 et les effets du confinement. Les ventes de cidre, en recul en grande distribution et largement dépendantes de la consommation hors domicile (restaurants, cafés...), des circuits de proximité, du tourisme et de l'exportation, sont en baisse de près de 50 %. Les spiritueux (dont le Calvados), et les autres produits issus de la pomme à cidre sont également durement touchés. Pour certains opérateurs, les ventes sont à l'arrêt.

La crise est immédiate sur les ventes de boissons cidricoles ; une deuxième vague de difficultés majeures est probable pour cet automne. La prochaine récolte risque en effet de connaître des surplus importants que les transformateurs, en cidre comme en spiritueux, ne pourront absorber dans un marché déjà excédentaire.

**Aussi la filière cidricole a-t-elle interpellé le gouvernement afin que des mesures soient prises rapidement et massivement.**

**Parmi ces mesures, des dispositifs spécifiques de soutien à la filière sont demandés :**

- Dégagement du marché par le retrait de cidres (à travers la distillation industrielle, notamment) et de pommes à cidre. Les volumes à retirer du marché sont aujourd'hui estimés à 200 000 hectolitres de cidre et 100 000 tonnes de pommes.
- Pour les Organisations de Producteurs, réinscription du cidre sur la liste des produits à base de fruits et légumes transformés dans l'OCM Fruits et Légumes, dont il a été indument écarté depuis quelques années alors qu'il représente la majorité des volumes et de la valorisation des pommes à cidre.
- Mesures d'appui financier à la communication de crise telles que prévues notamment dans le cadre de FranceAgriMer.

**D'autres mesures visant à faire redémarrer le marché, notamment de la consommation hors domicile, actuellement à l'arrêt, et à renforcer les soutiens aux entreprises, par des allègements de charges, des dispositions fiscales, sociales, bancaires, commerciales et liées à la gestion des investissements, sont également demandées, de concert avec les autres boissons.**

*« Depuis plusieurs mois, la filière est entrée dans une nouvelle dynamique, portée par la montée en gamme, la diversification et la modernisation des produits. Et aussi par la progression des modes de production les plus respectueux de l'environnement, notamment la bio, en forte croissance. La veille du confinement, la presse saluait encore le renouveau du Cidre. Cet élan ne doit pas s'arrêter, tout doit être fait pour que la filière retrouve au plus vite sa dynamique : les interventions du gouvernement et des régions sont donc essentielles. Les valeurs du cidre, boisson ancrée dans nos terroirs, intimement liée à l'agriculture, symbole de notre patrimoine et du made in France, qui sont totalement en phase avec les attentes de nos concitoyens, pourront faire le reste »* estime Marc Roubaud, Président de l'Union Nationale Interprofessionnelle Cidricole (UNICID). Propos confirmés par Didier Bédu, Président de l'Interprofession des Appellations Cidricoles, soulignant également les performances du Calvados, dont les expéditions ont progressé en 2019.